



N° 54

13 décembre 1999

Bimensuel

Dans ce numéro



MON PC

Les statistiques vaudoises sur le web

2



EMPLOI

14 postes vacants

4



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

6



MEMENTO

Les poupées d'Afrique noire à Vidy

8



Statut Le point sur les négociations

Les négociations entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires progressent selon le calendrier prévu. Il n'y a, jusqu'ici, pas de signe de blocage.

Afin de restituer leur cadre global aux informations partielles divulguées notam-

ment par les syndicats SUD et SSP, *La Gazette* publie un aperçu des principales propositions présentées ou admises par le Conseil d'Etat au stade actuel des négociations.

Page 3

Personnel de l'Etat: augmentation de 460 postes en douze mois

De novembre 1998 à novembre 1999, les effectifs de l'administration cantonale ont augmenté de 460 postes ETP (équivalent temps plein). Les augmentations les plus importantes ont lieu:

- au Département de formation et de la jeunesse (280 nouveaux postes d'enseignants consécutifs à l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants ainsi qu'à EVM),

- aux Hospices cantonaux (70 postes, suite à la privatisation de Lavey – baisse – et à la démarche «pénibilité» — hausse)
- dans tous les autres départements, dans une moindre mesure.

Pour la première fois, les effectifs totaux de l'administration cantonale dépassent 20'000 ETP, répartis entre 23'520 personnes.

Informatique cantonale et an 2000: la dernière ligne droite

Des mesures importantes seront mises en œuvre entre le 30 décembre 1999 et le 3 janvier 2000 pour assurer le passage de l'informatique cantonale à l'an 2000. Les bureaux de l'Etat de Vaud seront fermés durant cette période.

L'opération an 2000, menée par la DPSI, a mis l'accent sur les applications prioritaires de manière à éliminer les risques majeurs. Un dysfonctionnement localisé ne peut être exclu, mais il n'engendrerait cependant que des perturbations de faible gravité pour l'activité de l'Etat.

Dès le mercredi 29 décembre au soir, les systèmes d'exploitations et les bases de données de l'informatique cantonale seront sauvegardées sur des supports magnétiques et mis en sécurité. Cette opération implique l'arrêt de l'ensemble des postes

de travail le jeudi 30 décembre déjà. Les 1^{er} et 2 janvier, des équipes mixtes d'informaticiens et d'utilisateurs vérifieront le bon fonctionnement des applications les plus sensibles afin de pouvoir effectuer les corrections, si cela s'avère nécessaire. Ces applications seront relancées progressivement durant la journée du lundi 3 janvier. Si des dysfonctionnements graves devaient survenir lors du passage à l'an 2000, une cellule de crise serait immédiatement activée.

Parallèlement à cette démarche, le Département des infrastructures s'est chargé de vérifier la compatibilité an 2000 des bâtiments, des systèmes de sécurité, de régulation de la circulation (feux, éclairage dans les tunnels, etc.), de chauffage, de ventilation, etc. Les fournisseurs ont par ailleurs garanti le passage à l'an 2000 de ces installations et

systèmes. Les éléments les plus sensibles ont été testés et certifiés. De plus, des pickets ont été organisés pour assurer un contrôle et veiller aux redémarrages des installations arrêtées momentanément, telles que les chauffages.

Congé «obligatoire»

S'agissant des services et offices ouverts entre Noël et Nouvel An, remarquons que le 30 décembre ne sera pas officiellement considéré comme un jour férié. Le congé «obligatoire» des collaborateurs dont le travail dépend de l'utilisation de l'informatique se prendra soit sur les jours de vacances, soit sur les heures supplémentaires. Selon l'article 73 du statut, l'autorité compétente fixe les vacances selon les vœux des fonctionnaires et en fonction des exigences du service.

CEP: nouvelle convention

Le Conseil d'Etat a signé une nouvelle convention avec la Fondation pour un centre d'éducation permanente (CEP), pour une durée de quatre ans. Ce texte reprend les principes établis dans la version devenue caduque, tout en clarifiant les engagements des parties et les modalités de coordination entre elles.

L'Etat financera par une subvention l'éventail de formations interdépartementales défini chaque année. Les mandats confiés au CEP par des services de l'Etat ou des clients externes devront s'autofinancer, comme par le passé.

PETITES ANNONCES

A louer: appartement de 3,5 pièces, rue du Bugnon 35, Renens, situé au 1^{er} étage, avec grand balcon. Loyer actuel Fr. 1'310.- charges comprises. Place de parc à l'intérieur: Fr.95.-. Disponible dès le 1^{er} mars 2000, au plus tard le 31 mars.
Tél.: 021/636 3614 ou 316 75 23 (prof.).

A vendre: 6 tables de conférence, état de neuf, stratifiées grises, pieds chromés pliables + fauteuils. Prix à discuter.
Tél. 021/728 63 60.

A vendre: chaînes à neige neuves «Tracks» pour pneus dimensions 205/65 ou 70/15. Fr. 210.- (réduction de 50%).
Tél. 021/728 64 00.

A vendre: Toyota Carina 2000 Gli Liftback blanche. Direction assistée, vitres teintées, radiocassette, 4 pneus neige sur jantes. Expertisée, en très bon état. Fr. 4000.-.
Tél. 021/635 31 29.

La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Les statistiques vaudoises sur l'Internet

Les dernières données disponibles sur la vie du canton peuvent désormais être trouvées sur le site Internet du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

L'élaboration du site Internet du Service cantonal de recherche et d'informations statistiques (SCRIS) touche aujourd'hui à son terme. Les internautes passionnés par les grandes tendances chiffrées de ce canton pourront à l'avenir accéder rapidement à des informations aussi diversifiées que denses: finances, social, enseignement, santé ou encore démographie, autant de secteurs largement couverts par le site.

Organe central de l'administration cantonale en matière statistique, le SCRIS réalise les principales enquêtes dans le canton. Il traite, analyse, archive et documente les données statistiques publiques et en assure leur diffusion. Il effectue également des analyses et des recherches d'intérêt public. Par cette double mission d'analyse et d'information, le SCRIS ne pouvait échapper à son extension sur Internet. Voilà qui est chose faite: le site «Statistique Vaud» voit officiellement le jour.



Adresse: www.scris.vd.ch

Les portes d'entrée

La page d'accueil du site offre trois voies d'entrée aux visiteurs: «le Scris», «les données» et «les actualités». Ceux-ci pourront ainsi découvrir, sous le premier chapitre, une présentation succincte du service et de ses activités, la liste de ses différentes publications ainsi que son centre de documentation. A noter que les publications du SCRIS peuvent désormais être commandées en ligne. La rubrique «les données», avec ses cartes du canton illustrant les grandes tendances régionales en matière de population et d'emploi, revêt quant à elle un caractère bien plus concret. L'an-

nuaire statistique vaudois ainsi que des informations relatives aux indicateurs économiques, démographiques et sociaux peuvent également être consultés sous ce chapitre. Enfin, la rubrique «les actualités» renseigne les internautes sur l'état d'avancement du recensement fédéral ainsi que sur d'autres projets menés par le

service. Ce dernier assurera par ailleurs la mise à jour permanente du site.

L'innovation

L'élément novateur et astucieux du site? Sans aucun doute la possibilité offerte aux utilisateurs de fabriquer des tableaux et graphiques «à la carte» en sélectionnant des données. Les tableaux peuvent ainsi aisément être repris dans le logiciel Excel pour des mises en forme personnalisées. De quoi simplifier la vie à bon nombre de visiteurs.

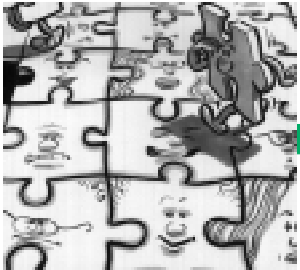
Chantal Epiney

Précision du DFJ

Le Département de la formation et de la jeunesse communique que la nouvelle édition du manuel d'histoire générale, volume (III), *Les Temps Modernes*, distribuée en début d'année scolaire aux classes de 7^e, a été adaptée par Raymond Darioly de l'ouvrage original de Marie-Hélène Asper-Brack (version A de l'édition 1994).

Comparaison intercantonale des Caisses de pensions: rectificatif

Dans son édition du 15 novembre, *La Gazette* a présenté un tableau comparatif de différentes Caisses de pensions cantonales. L'un des éléments de comparaison portait sur le salaire assuré, c'est-à-dire le traitement cotisant. Pour les cantons de Berne, Zurich et Lucerne, la déduction de coordination (rente AVS simple maximale) est actuellement de 24'124 francs, et non pas de 23'880 francs comme indiqué.



Le point à mi-chemin des négociations

Des informations partielles circulent sur la révision du statut des fonctions publiques et de la Caisse de pensions. Elles sont extraites des négociations que mènent actuellement le Conseil d'Etat et les représentants du personnel. Cette page présente une vue d'ensemble des propositions de l'Etat employeur, en l'état actuel des négociations. Elle complète les informations publiées dans *La Gazette* «spécial statut» du 12 octobre 1999.

Rappel: la révision du Statut et de la Caisse de pensions ne poursuit pas d'objectif d'économies. Le Conseil d'Etat l'a annoncé d'entrée de jeu, en précisant qu'en l'état actuel des finances publiques elle ne devrait pas entraîner d'augmentation des dépenses. C'est le critère de la «neutralité des coûts». **Il est ainsi garanti que l'ensemble des prestations offertes par l'Etat aux fonctionnaires ne sera pas réduit.** En revanche, le poids des différentes prestations pourra être réparti différemment, pour être mieux accordé au mode de vie actuel.

Politique salariale

Le système de progression automatique des salaires est maintenu, et continuera de s'appliquer à la grande majorité des fonctionnaires. Le Conseil d'Etat n'entend donc pas instaurer un «salaire au mérite». Il tient cependant à conserver la possibilité de moduler les augmentations de salaire dans les cas où les prestations d'un employé le justifient: en les augmentant pour reconnaître des prestations particulièrement remarquables, en les bloquant en cas de prestations manifestement insuffisantes. Ce n'est pas vraiment une nouveauté. Dans le statut actuel, ces mécanismes existent déjà, même s'ils sont peu utilisés. Le Conseil d'Etat désire y ajouter la possibilité de dé plafonner, notamment dans les cas où c'est nécessaire pour rester concurrentiel sur le marché du travail.

Un système de primes (individuelles ou collectives) devrait compléter ce dispositif, permettant de récompenser des prestations particulières.

Il est exclu de faire de ces mécanismes un usage généralisé. Ils seront au contraire réservés à des cas particuliers, pour répondre à un besoin d'équité.

Il n'y aura donc pas de réduction de la masse salariale. Et aucun salaire nominal ne sera baissé.

Caisse de Pensions

Le régime des retraites de l'Administration cantonale vaudoise se distingue actuellement par une déduction de coordination très faible, un âge de retraite très favorable en regard des années de cotisations et une participation élevée au paiement des cotisations. (voir *La Gazette* No 52, 15 novembre 1999, pp. 4-5). Il est donc possible d'utiliser une partie de ces ressources pour financer d'autres améliorations du Statut, tout en conservant un excellent niveau de prestations de la Caisse de pensions.

Les économies à réaliser sur la Caisse de pensions pourraient prendre les formes suivantes:

- une augmentation du montant de coordination, qui, si elle réduit le montant des rentes, diminue également le montant des cotisations à payer;
- une prolongation de deux ans du nombre d'années de cotisations et une modification de la répartition du taux de cotisations entre l'employeur et l'employé;
- l'introduction, pour les personnes ayant un revenu très élevé, d'un plan en primauté de cotisations complétant l'actuel plan en primauté de prestations.

Dans une telle configuration, les âges de retraite très favorables que nous connaissons aujourd'hui pourraient être maintenus.

Durée et aménagement du temps de travail

Avec 42 h 30, l'Administration cantonale vaudoise connaît la plus longue durée hebdomadaire de Suisse. La volonté du Conseil d'Etat est de **réduire la durée du travail sans réduction des salaires**, et en engageant du Personnel là où cela s'avérera nécessaire. Des dispositions permettront des aménagements des horaires de travail, avec plus de souplesse que dans le statut actuel.

Vacances et congés

Des améliorations sensibles sont prévues en matière de congés payés, en particulier des congés de maternité, d'allaitement, d'adoption, de paternité, parental et lorsqu'un enfant est malade.

Droits des employés

Dans le projet du Conseil d'Etat, les droits collectifs ou individuels sont élargis et renforcés dans les domaines suivants:

- accès au dossier,
- protection de la personnalité,
- liberté du choix du domicile,
- prévention et lutte contre le mobbing,
- commissions du personnel et commission paritaire pour traiter des conflits.

Entretien d'appréciation et de développement

Des entretiens réguliers seraient institués entre chaque collaborateur et son supérieur hiérarchique direct, afin d'évaluer le travail effectué, de définir ensemble des objectifs, d'identifier les besoins de formation. Cette démarche est réalisée dans le cadre d'une approche qualitative et formative. Elle n'a pas d'effet direct sur les salaires.

Engagement – contrat de travail

La relation de travail est conçue, dans le projet du Conseil d'Etat, autour d'un contrat de droit administratif signé par l'employeur et l'employé. Si l'employé ne remplit pas ses devoirs, il encourt un avertissement. Et si l'avertissement reste sans effet, une procédure de résiliation est mise en place. **Pour éviter toute résiliation abusive, il est prévu un droit de recours auprès d'une autorité totalement indépendante.** Pour les cas de suppression de poste, des transferts seront prévus et, en cas d'échec, des plans sociaux seront mis en place.

Formation

L'employeur met au premier plan la possibilité pour ses employés de pouvoir se former. Il conçoit des droits à des jours de formation ainsi qu'au financement de formations continues ou spécifiques.

Négociations

Le climat de négociation, la qualité des échanges, l'avancement des travaux peuvent être qualifiés de constructifs. La délégation du Conseil d'Etat a proposé deux dates supplémentaires au mois de janvier 2000 afin de pouvoir traiter, de manière approfondie, l'ensemble des thèmes.

SPEV

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1829	Adjoint B cl. 27-30 100%	Activité: organise, dirige et anime l'Office cantonal de la main-d'œuvre et du placement. Assure l'application des législations fédérales, coordonne le personnel chargé de la gestion des demandes relatives aux divers secteurs économiques. Contribue au maintien de relations de qualité avec les autorités fédérales et cantonales, les autres offices rattachés au SDE, les employeurs, les partenaires sociaux et les administrés. Indispensable: titre universitaire de préférence en droit avec environ 8 ans d'expérience professionnelle. Maîtrise des outils bureautiques et aisance rédactionnelle. Aptitude à conduire une petite équipe et capacité de négociation. Sens de la communication, autonomie et connaissance des milieux économiques. Particularités: assure la formation et la coordination des préposés des Offices communaux du travail pour toutes les activités relatives à la main-d'œuvre étrangère (cours, élaboration de guides ou circulaires). Responsable des contentieux devant le Tribunal administratif. Participe à des groupes de travail ou des commissions ad hoc, assiste ponctuellement le chef de service (avis juridiques).
1835	Adjoint B cl. 27-30 ou Adjoint de faculté cl. 24-28	Activité: coordonne et supervise les affaires administratives de la Faculté de médecine. Assistance au doyen, instruction et suivi de dossiers. Gestion des dossiers des enseignants et des assistants et supervision de la gestion administrative du personnel de la Faculté. Gestion du secrétariat du Décanat. Participation à diverses séances. Etablissement du budget du Décanat et consolidation du budget de la Faculté. Indispensable: adjoint de faculté: titre universitaire avec environ 5 ans de pratique professionnelle; adjoint B: titre universitaire de préférence en droit avec environ 8 ans de pratique professionnelle. Connaissances en matière de gestion administrative, expérience en gestion des ressources humaines. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel et bases de données), aisance rédactionnelle, bonnes connaissances orales et écrites de l'allemand. Sens de l'organisation, facilité d'adaptation, flexibilité et discrétion. Esprit d'équipe. Souhaité: connaissances d'anglais.
1827	Economiste cl. 24-28 100%	Activité: rattaché à la Division économie et financement, vous faites partie d'une équipe qui prépare et négocie des conventions de financement avec les institutions et réseaux de soins: définition des règles de financement, négociation des budgets, gestion des flux financiers, évaluation des résultats. Vous êtes principalement en charge de l'élaboration et de la négociation du contrat de prestations entre le Conseil d'Etat, les Hospices cantonaux – dont vous êtes l'interlocuteur privilégié – et l'Université de Lausanne. Indispensable: licence en sciences économiques ou titre jugé équivalent avec environ 3 ans de pratique professionnelle. Bonne maîtrise du système de financement des hôpitaux vaudois et de la procédure budgétaire de l'Etat. Gout prononcé pour les chiffres et la négociation. Capacité d'analyse et de synthèse, aisance rédactionnelle. Souplesse et résistance au stress. Souhaité: connaissance de l'hôpital et du secteur sanitaire.
1824	Chargé de recherche cl. 22-25 100%	Activité: dans le cadre de la DEM coordonne la cinquantaine de projets qui constituent le programme de réallocations de ressources. Suivi et information aux organes décisionnels du programme (Comités de pilotage, Conseil d'Etat et Grand Conseil). Elaboration du projet de décret annuel accordant le budget au programme. Mise en place d'un système d'évaluation des projets. Conseils aux chefs de projets. Par la suite collaboration avec d'autres secteurs de la DEM. Indispensable: titre universitaire avec pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction d'au moins 1 an ou pratique professionnelle d'environ 5 ans en qualité de chercheur associé. Expérience de 5 à 8 ans en matière de gestion de projets, si possible au sein d'une administration publique.
1825	Chargé de recherche (Economiste) cl. 22-25 100%	Activité: dans le cadre du projet de la nouvelle politique du personnel (NPP), assure la conduite et la réalisation de travaux de recherche et d'analyse dans le domaine de la politique salariale et de ses conséquences financières. Analyse, étude, conception et mise sur pied d'un système cohérent, réalisation d'outils et de tableaux de bord comparatifs visant à atteindre une balance entre économies et coûts supplémentaires. Indispensable: titre universitaire, pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction de 1 an au minimum, aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche ou pratique professionnelle de 5 ans environ en qualité de chercheur associé. Esprit d'initiative, autonomie, capacité de conduire des projets et de travailler en partenariat.

Bureau des ressources humaines

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 19 36
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1837	Chargé de recherche cl. 22-25 100%	Activité: dans le cadre d'un projet RH touchant l'introduction d'entretiens d'évaluation des prestations, participation, en étroite collaboration avec la direction du projet, à l'étude, la conception et la mise en place d'un système d'évaluation. Réalisation des travaux de recherche et d'analyse visant à définir une méthode et ses outils. Evaluation des résultats et participation à la généralisation du système dans l'administration. Indispensable: titre universitaire. Pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au moins. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche ou pratique professionnelle de 5 ans au moins en qualité de chercheur associé.
1828	Contrôleur d'impôt A cl. 20-22 ou B cl. 17-19 100%	Activité: contrôle des déclarations d'impôt des personnes physiques. Application des dispositions légales en matière d'imposition. Analyse et traitement des réclamations en première instance. Collaboration à la taxation des dossiers de l'ensemble d'un district. Indispensable: contrôleur d'impôt B: pratique professionnelle d'environ 3 ans en qualité de contrôleur d'impôt C ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec une pratique professionnelle de 9 ans au moins dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); contrôleur d'impôt A: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale en qualité de contrôleur B ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec une pratique professionnelle de 12 ans environ dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Précision, efficacité et sens de la qualité de service. Lieu de travail: Yverdon.
1826	Secrétaire cl. 15-18 ou Employé principal d'administration cl. 14-16 50%	Activité: dans le cadre de la nouvelle politique du personnel (NPP), assure le secrétariat d'une équipe de 4 personnes. Correspondance sur la base d'indications générales et sous dictée, organisation de séances et rédaction de procès-verbaux, gestion documentaire, organisation et suivi du groupe de projet (planification des activités, contrôle de l'échéancier). Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Aisance rédactionnelle, bonne dactylographie. Excellente maîtrise du français et des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint). Esprit d'initiative, rigueur, précision, esprit d'équipe, autonomie. Sens de l'anticipation et de la planification. Bonne connaissance du fonctionnement d'une administration publique. Souhaité: expérience du domaine juridique en rapport avec le secteur du personnel.
1838	Employé principal d'adm. cl. 14-16 ou Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travaille au sein d'un greffe d'un juge d'instruction. Tenue des dossiers, dactylographie de la correspondance et des décisions judiciaires, téléphone. Indispensable: employé d'administration: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Employé principal d'administration: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Maîtrise du français, du traitement de texte et de la dactylographie. Souhaité: rigueur et précision.
1830	1^{er} ouvrier qualifié cl. 12-14 ou Employé de musée qualifié cl. 10-12 50%	Activité: entretien courant des collections du musée (préparation, montage, enregistrement, désinfection, prêts). Collaboration à la préparation, au montage et au démontage des expositions. Participation sur le terrain aux campagnes de récoltes. Indispensable: employé de musée qualifié: CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Premier ouvrier qualifié: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec une pratique de 3 ans en règle générale. Personne minutieuse et soignée. Permis de conduire B.
1831	1^{er} ouvrier qualifié cl. 12-14 ou Employé de musée qualifié cl. 10-12 50%	Activité: s'occupe de tous les travaux en relation avec un atelier bois-métal. Participe à la construction, au montage et au démontage d'expositions. Distribue le courrier. Assure divers transports et l'entretien du véhicule de service. Responsable de la gestion technique du bâtiment. Indispensable: employé de musée qualifié: CFC de 3 ans jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Premier ouvrier qualifié: CFC de 3 ans jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent avec environ 3 ans de pratique professionnelle. CFC en mécanique, menuiserie, électricité de préférence. Permis de conduire B. Personne bricoleuse.
1836	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: secrétariat et administration dans un milieu académique (préparation de certificats, séminaires). Accueil, réception et informations auprès d'étudiants étrangers dans le domaine du droit allemand essentiellement. Dactylographie pour les professeurs enseignant les législations étrangères. Traductions. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Personne parfaitement bilingue allemand-français. Bonnes connaissances bureautiques sur Macintosh. Souhaité: bonnes connaissances d'anglais.
1833	Laborantin cl. 10-12 50%	Activité: travaux de laboratoire (recherche en neurosciences). Indispensable: CFC de laborantin en biologie ou titre jugé équivalent.
1834	Aide préparateur cl. 6-8 100%	Activité: soins aux animaux. Préparation des corps pour dissection. Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans dès la majorité. Effectue certains travaux de laboratoire, de nettoyage et d'entretien du matériel sous le contrôle du personnel qualifié. Bonne présentation. Permis de conduire.



Les décisions de la quinzaine

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rapport sur l'évaluation du Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)

Le Revenu Minimum de Réinsertion (RMR) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1997. Au-delà des prestations financières qu'il fournit à ses bénéficiaires, le RMR offre avant tout un ensemble de mesures de réinsertion professionnelles et sociales incitatives. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une évaluation par des experts externes à l'administration durant deux ans. Le Conseil d'Etat a décidé de rendre cette évaluation publique.

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aides sociales, 021/316 52 00

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

Le Conseil d'Etat reste opposé à la prescription médicale d'héroïne

En réponse à une question de la députée Lise Peters, le Conseil d'Etat fait savoir qu'il reste opposé à la prescription médicale d'héroïne. L'état actuel des connaissances scientifiques sur les expériences déjà réalisées dans ce domaine, ainsi que les coûts qui seraient engendrés par la prescription médicale d'héroïne pour un nombre relativement restreint de toxicomanes concernés, constituent les principales raisons de cette décision. Le Conseil d'Etat souhaite en revanche mettre un accent sur le travail de proximité et continuer à développer le dispositif socio-sanitaire en faveur des toxicomanes.

Eric Toriel, Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie, 021/643 68 81

Tarifs cantonaux des soins et des prestations socio-hôtelières en 2000

Le Conseil d'Etat a promulgué les deux arrêtés fixant, pour le premier, le tarif cantonal pour l'année 2000 des prestations de soins et, pour le second, le tarif cantonal des prestations socio-hôtelières. Ces arrêtés s'appliquent aux EMS et aux divisions C des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation (CTR) à partir du 1^{er} janvier prochain. Ces tarifs ont été déterminés à partir des résultats tirés de deux outils d'évaluation. D'une part, l'outil PLAISIR (planification informatisée des soins infirmiers requis) pour ce qui concerne le tarif des prestations de soins facturées aux assureurs et d'autre part, l'outil SOHO (socio-hôtelier) pour fixer les prix journaliers dans chacun des établissements, qui peuvent être facturés aux résidents subsidiés par les régimes sociaux.

Michel Surbeck, chef de service, 021/316 51 44

Garde médicale ambulatoire: le Conseil d'Etat ne juge pas nécessaire de légiférer

A la question du député Philippe Vuillemin, à propos de certaines difficultés d'organisation de la garde médicale ambulatoire, le Conseil d'Etat a répondu qu'il n'entend pas proposer une base légale contraignante. Depuis des décennies, c'est l'Association professionnelle, à savoir la Société vaudoise de médecine (SVM), qui assure dans les différentes régions du canton, un dispositif de garde. Le Conseil d'Etat a estimé que ce dispositif restait actuellement satisfaisant.

Janine Resplendino, cheffe de division, 021/316 42 25

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Avenir de la protection civile vaudoise

Dynamiser la capacité d'intervention de la PCi, professionnaliser les cadres, renforcer le partenariat avec les sapeurs-pompiers: oui, la protection civile a un avenir et elle est nécessaire. C'est en résumé la réponse du Conseil d'Etat au postulat déposé par le député Pierre-Etienne Monot en juin 1998. Le député demandait au Conseil d'Etat de dresser un rapport complet et prospectif sur l'état de la PCi dans le canton.

Olivier Durgnat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021/316 47 01

Développement durable: réponse positive au député Zwahlen

Le Conseil d'Etat a répondu positivement au postulat du député Zwahlen déposé en novembre 98. Le Conseil d'Etat se propose d'établir un plan de développement durable cantonal s'appuyant sur 3 piliers:

- aider les communes à réaliser des Agendas 21 locaux,
- montrer l'exemple en fixant des conditions de fonctionnement de l'administration conformes au développement durable,
- mettre en application la réforme fiscale écologique.

Daniel Berner, délégué à l'environnement, 021/316 75 77

Oui à la révision partielle de l'ordonnance fédérale sur la circulation routière

Le Conseil d'Etat est globalement favorable à la révision partielle de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière. Il précise que l'obligation d'attacher les enfants de moins de sept ans assis à l'arrière du véhicule apporterait certes davantage de sécurité mais qu'il faudrait prévoir des dispositions particulières et des exceptions afin que cette obligation soit réalisable au quotidien.

Le Conseil d'Etat approuve d'autre part sans restriction la proposition de passer de 60 à 80 km/h la vitesse maximale pour les véhicules lourds.

Jean-Jacques Rège, chef du service des automobiles et de la navigation, 021/316 88 01

Problèmes financiers consécutifs à l'incendie d'un immeuble: modification légale prévue

Dans un postulat déposé en mars 1999, le député Glardon s'inquiétait des problèmes financiers liés aux pertes locatives lors de l'incendie d'un immeuble. Lorsqu'un immeuble est détruit, le propriétaire perd soit l'usage de son logement soit le revenu locatif qu'il en tirait. Or, relevait le député, l'indemnisation prévue par la loi n'est due que pendant deux ans, alors que la complexité des procédures de reconstruction et les enquêtes de police peuvent excéder ce délai.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise que de tels cas sont très rares; le faible nombre de demandes de prolongation de ce délai de deux ans le prouve. Mais le gouvernement propose néanmoins une modification légale, dans le cadre de la révision plus large de la loi sur l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie.

Jean-Robert Guignard, Etablissement cantonal d'assurance (ECA), 021/721 21 21

Protection de la population: les propositions fédérales ne séduisent pas le Conseil d'Etat

Les principes de la protection de la population (projet du 21 septembre 1999) soumis en consultation auprès des cantons n'ont pas enthousiasmé le Conseil d'Etat. Ces principes et postulats consistent essentiellement à renforcer les moyens habituels (sapeurs-pompiers, services techniques etc.), des moyens supplémentaires pouvant être mobilisés selon les situations. Le Conseil d'Etat reproche avant tout au projet son manque de clarté en matière financière qui pourrait entraîner un transfert de charges important vers les cantons et les communes. Dans ce sens, il a refusé la plupart des postulats énoncés.

Olivier Durgnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021/316 51 02

DINF

Département des infrastructures

Le règlement sur les améliorations foncières est modifié

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 13 janvier 1988 sur les améliorations foncières. Ces modifications font suite à l'introduction dans la loi des études préliminaires (entrée en vigueur en avril 1998). Celles-ci visent à s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité des projets de remaniements parcellaires touchant les terrains agricoles, viticoles, forestiers et à bâtir.

Jean-François Jaton, chef du Service des améliorations foncières, 021/316 64 64

Contrôle du Canton en cas de travaux non autorisés dans les stations de ski

Il appartient aux municipalités concernées de faire observer les prescriptions légales et réglementaires en matière d'aménagement du territoire et des constructions et de faire suspendre les travaux non autorisés. Telle est en substance la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation que la députée Anne Décosterd a déposée suite à la découverte

de travaux réalisés sans les autorisations cantonales, en particulier sur la piste des Ruvines à Gryon.

Pour éviter d'autres cas d'abus, l'Etat entend intensifier et renouveler l'information des autorités communales, exiger une procédure de régularisation des travaux illicites et refuser toute aide financière pour les projets non autorisés.

Anne Salina Gianinazzi, économiste au Service des transports, 021/316 73 74

Crédit pour la nouvelle gare du Nyon-St-Cergue-Morez

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder un crédit de 9'393'000 francs pour la réalisation à Nyon de la nouvelle gare du Nyon-St-Cergue-Morez. Le projet de construire une nouvelle gare souterraine, à côté de celle des CFF, vise à améliorer le confort et la sécurité des voyageurs et à séparer les trafics ferroviaire et routier. Le financement de ce projet devisé à 19,63 millions de francs sera assuré par la Confédération, le Canton et les communes concernées par la ligne.

Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 70

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Renforcement et coordination de la lutte contre le dopage chez les jeunes sportifs

Par le biais d'un postulat, le député Marcel Muller demande la mise en œuvre de moyens permettant de lutter efficacement contre le dopage, notamment auprès des jeunes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat s'engage résolument en faveur d'actions concrètes et à caractère durable. Ainsi, du matériel d'information, de sensibilisation et d'éducation sera mis à disposition des enseignants et moniteurs sportifs, un point de contact sera créé, de même qu'une page sur le site Internet de l'Etat. Les actions seront conduites de manière coordonnée par plusieurs services du DFJ, du DSAS et du DIRE.

Thierry Merian, adjoint au chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021/316 39 39

DEC

Département de l'économie

Ouvertures prolongées des magasins

Le Conseil d'Etat a répondu à sept interpellations de députés concernant la problématique des heures d'ouvertures prolongées (nocturnes et dominicales) des magasins. Il fait le point sur les décisions prononcées à ce jour par les autorités judiciaires et relève en substance que, s'agissant d'un domaine conflictuel, toute tentative de résoudre cette question a toujours donné lieu à des procédures de recours, les positions des commerçants et des syndicats demeurant très tranchées.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Suite de la Table ronde: groupe mandaté pour la réorganisation territoriale de l'école

Le Conseil d'Etat a confirmé la décision de mise en œuvre de la mesure prise par la Table ronde visant à «regrouper les directions d'établissements scolaires». Il a mandaté un groupe de travail formé au Département de la formation et de la jeunesse pour réexaminer l'organisation territoriale de l'école infantile et obligatoire et faire des propositions à court et à long terme en évaluant leurs impacts économique et politique.

Ce groupe de travail informera régulièrement les partenaires intéressés aux dossiers scolaires. Il devrait rendre son rapport définitif à mi-septembre 2000, avec pour but un début de mise en œuvre effective de la réorganisation territoriale à la rentrée 2001.

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021/316 30 00
Jean-François Durussel, chef du Service de l'enseignement infantin, primaire et secondaire, 021/316 32 00

Le Canton de Vaud soutient le projet fédéral de nouvelle péréquation financière (NPF)

Le Conseil d'Etat vaudois a répondu à la consultation fédérale sur le projet de NPF. Il soutient la réforme engagée, qui doit permettre une plus claire répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, une plus grande autonomie de gestion des cantons et une refonte du système de répartition financière. Il émet toutefois des réserves sur le projet actuel, dont il entend que le bilan financier soit acceptable par tous les partenaires.

L'actuelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons date de la fin des années cinquante. Elle ne remplit plus ses objectifs de clarté et de réduction des disparités entre cantons. Fortes de ce constat, la Conférence des gouvernements cantonaux et la Confédération ont institué une organisation de projet commun dont le rapport final a été soumis à consultation ce printemps.

Large soutien de l'administration et des partis

Pour répondre à celle-ci, le Conseil d'Etat a lui-même consulté l'ensemble des services de l'administration vaudoise – qu'il tient à remercier pour leur collaboration –, ainsi que les partis représentés au Grand Conseil. Il en ressort un très large soutien aux mécanismes proposés dans le projet ainsi que quelques remarques sur des points techniques.

Dans sa réponse à la Confédération, le gouvernement vaudois se dit prêt à collaborer à la réalisation des mesures proposées. Il note cependant que lors de la concrétisation de cet exercice, le bilan financier de la nouvelle péréquation devra être acceptable pour l'ensemble des partenaires. En l'état actuel du dossier, il est d'ailleurs très délicat de se prononcer sur ce bilan, car le rapport qui présente les nouveaux mécanismes de péréquation se base sur des chiffres de 1996, l'entrée en vigueur du projet n'étant pas prévue avant 2004.

S'agissant des remarques sur certains points précis du projet, le Conseil d'Etat a émis des réserves quant aux systèmes proposés dans les domaines des primes d'assurance-maladie; d'allocations familiales et de protection civile.

Par son volet de désenchevêtrement, la nouvelle péréquation financière conduira à une augmentation de la responsabilité et de la marge de manœuvre des cantons dans l'accomplissement de leurs tâches. Le Conseil d'Etat s'en réjouit et veillera à ce que l'ensemble des citoyens de notre pays continue de recevoir des prestations équitables.

(Com.)



Deux nouveaux visages

Durant la session de novembre 1999, deux nouveaux députés sont entrés en fonction:



J a c q u e s Leresche, ingénieur EPFL, domicilié à Lausanne, a succédé à Marlyse Dormond, députée socialiste de l'arrondissement de Lausanne.

Marcel Yersin, directeur d'école, domicilié à Ville neuve, remplace René Vaudroz, député radical de l'arrondissement d'Aigle.



La poupée africaine, symbole de fertilité

Pour les fêtes de fin d'année, le Musée romain de Vidy s'évadera de l'archéologie pour présenter l'univers des poupées d'Afrique noire. Au-delà du jeu se dévoile l'enjeu de la procréation.

De l'Antiquité à nos jours, la poupée est un objet universellement répandu: en Afrique comme ailleurs dans le monde, les fillettes aiment «jouer à la poupée». Le dictionnaire définit la poupée comme une «figurine servant de jouet d'enfant ou d'ornement». Mais ni l'une ni l'autre de ces acceptions ne s'applique à la réalité africaine où le mot *Enfant* remplace celui de poupée. L'usage d'ailleurs y ajoute le matériau qui sert à leur confection: «enfant-calebasse, enfant de maïs, d'os, de terre, de bois...».

Les jeux fertiles

Chez beaucoup de peuples noirs, le jeu se prolonge par-delà l'enfance, prenant un sens nouveau, assorti d'un enjeu: c'est alors pour assurer leur fertilité qu'une poupée partage la vie des jeunes africaines, jusqu'au jour où elles deviendront mères. Nourrie, lavée, parée, portée sur soi comme un bébé, la poupée accompagne l'adolescente durant son initiation. Elle permet à la jeune fille d'attirer un amoureux et de sceller avec lui ses fiançailles. Elle promet à la jeune mariée la naissance d'enfants sains ou

Voir et créer au Musée romain

Autour de l'exposition *Jeux fertiles. Poupées d'Afrique noire*, des ateliers sont proposés aux enfants dès 6 ans, et aux parents. Au programme: visite de l'exposition et fabrication d'une poupée (au prix de 15 fr./personne), le 18 décembre entre 10h et 12h, ainsi que les 4, 16 et 22 janvier, 5, 14, 17 et 27 février.

Durant les vacances de Noël, parents et enfants pourront réaliser ensemble une fresque le samedi 8 janvier (10h-12h).

Pour les enfants seulement: fabrication du pain, de bols, jarres et amphores selon des techniques anciennes me 5, je 6 et ve 7 janvier.



Poupée Fali (Cameroun), collection Horstmann

exauce les vœux de maternité de femmes stériles. Elle peut aussi abriter l'âme des enfants morts. Investi à chaque étape de significations nouvelles et d'une riche symbolique, l'enfant-poupée est le compagnon de tous les jours des femmes africaines. Bien après être sorties de l'enfance, celles-ci continuent à lui prodiguer des soins maternels. La poupée est devenue en quelque sorte leur assurance-fertilité, «appelant l'enfant» comme disent les femmes du Burkina Faso.

Evocation sur tous les tons

Pour illustrer cet univers, le musée romain présente un ensemble de 180 poupées issues des musées d'ethnographie de Genève et Neuchâtel, ainsi que de la collection Horstmann. L'exposition illustre les fonctions, formes et matériaux variés d'un objet auquel les créateurs africains ont su donner un extraordinaire pouvoir d'évocation. Les jouets les plus simples, souvent réalisés par des enfants, côtoient les chefs-d'œuvre créés par des mains expertes à sculpter le bois, à tresser la paille, à disposer des perles en de subtils assemblages de couleurs. Pour accompagner cette présentation, des animations sont organisées durant les vacances de Noël, en janvier et février (voir encadré).

DG

Les Jeux fertiles. Poupées d'Afrique noire, du 14 décembre 1999 au 27 février 2000, Musée romain Lausanne-Vidy, ch. du Bois de Vaux 24, Lausanne. Tél. 021/625 10 84. Horaires: ma-di de 11h à 18h; je de 11h à 20h.

Spectacles

Auditorium Stravinski, Montreux.

The Choir of Trinity College, Cambridge. Dir. Richard Marlow. Christmas Carols, chants de la liturgie anglicane. Dimanche 19 décembre 17h15.

Chorus, Lausanne. Jérôme Thomas, Yvan Ischer, Thierry Lang, Antoine Ogay, Philippe Staehli 5tet.

Samedi 18 décembre, 21h30

Opéra de Lausanne. *L'anima del Filosofo*,

de J. Haydn. Orchestre de chambre de Lausanne, Chœur de l'opéra, dir. J. Darlington. Mise en scène Stephan Grögler. Ve 31 décembre, 19h; di 2 janvier, 17h; me 5, 20h; ven 7, 20h; di 9 17h; ma 11, 20h.

Théâtre Arsenic. *L'arriviste*, de Stig Dagerman.

Mise en scène Martine Charlet. Du 11 au 23 janvier (ma, me, sa 19h; je, ve 20h30; di 17h).

Centre paroissial d'Ouchy. *Fritz Hauser: Solodrumming on time and space.*

Samedi 18 décembre, 20h30

Expositions

Galerie Edouard Roch, Ballens.

Jean-Claude Vieillefond, Wolfgang Herzberg. Du 11 décembre au 23 janvier (ma-di 14h30-19h).

Espace Arlaud, Lausanne. *Dialogues*

(Lorna Bornand, Pierre Chevalley, Olivier Corthésy, Bernard Garo, Françoise Jaquet, Suzanne Kasser). Jusqu'au 31 décembre (me-ve 12h-18h; sa-di 11h-17h).

Conférences

Conservatoire de Lausanne (grande salle).

Conférence de Jean Balissat sur la musique de Kagel. Mercredi 18h30.

Université de Lausanne, Collège propé-

deutique (salle 318): *Régulation de la religion par l'Etat: nouvelles perspectives?* Séminaire organisé par l'Observatoire des religions en Suisse. Du 13 au 15 décembre. Finance: Fr. 30.-- (tél. 021/692 27 02).

Sillonner l'an 2000 en noir-blanc

Les Etablissements de la plaine de l'Orbe éditent un calendrier du millénaire réalisé par des détenus, au prix de 12 fr. Il retrace en photos diverses périodes de l'année.

Vous pouvez le commander jusqu'au 20 décembre auprès de: Valérie Integlia, tél. 024/442 91 35; e-mail: valerie.integlia@SPEN.vd.ch.